

## **A R R Ê T É n° 2022-91**

### **Voies communautaires, départementales et communales Déploiement fibre optique – tirage de câbles - raccordements**

#### **Le Maire de la Commune d'YCHOUX,**

Vu le Code de la route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 & L 2213-2,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation de l'entreprise SARL CABLING SYSTEM 44 avenue du 8 mai 1945 92230 VILLENEUVE LA GARENNE pour le compte d'Eiffage et du Département des Landes, en date du 19 décembre 2022,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

#### **Arrête**

**Article 1 :** L'arrêté de circulation sera valable pour le déploiement de la fibre, les tirages de câbles et les raccordements du **14 janvier au 28 avril 2023**.

**Article 2 :** La circulation sera manuellement alternée pendant la durée des travaux.

**Article 3 :** Des barrières munies de panneaux appropriés seront mis en place et maintenues par l'entreprise SARL CABLING SYSTEM 44 avenue du 8 mai 1945 92230 VILLENEUVE LA GARENNE pendant toute la durée des travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté ne sera valable qu'après l'obtention d'une permission de voirie délivrée par la Communauté de Communes des Grands Lacs, gestionnaire des voies communautaires.

**Article 5 :** La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application des présentes dispositions.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- SARL CABLING SYSTEM 44 avenue du 8 mai 1945 92230 VILLENEUVE LA GARENNE,
- UTD, 41, Avenue Nelson Gaston BP 21 40110 MORCENX LA NOUVELLE,
- CDC des Grands Lacs Avenue Léopold Darmuzey 40160 PARENTIS EN BORN,
- Gendarmerie 40600 BISCARROSSE.

Fait à YCHOUX, le 28 décembre 2022

**Le Maire,**



**Vincent CASTAGNÈDE.**

